

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 043-2014
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive:
N° d'affaire: 2014.0105

Déposée le: 28.01.2014

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Imboden (Bern, Les Verts) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: _____ du _____
Direction: Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Protection des données: app pour Berne?

Dans le canton de Zurich, une application « datenschutz.ch [protection des données] » a été lancée afin de sensibiliser les utilisateurs et utilisatrices d'appareils électroniques à la protection des données. Cette app offre la possibilité de s'adresser directement à une personne chargée du traitement des données pour se renseigner sur la protection dont bénéficient ses données personnelles. Le contrôle du mot de passe est également proposé par ce moyen sur le téléphone portable.

Les utilisateurs et utilisatrices d'un téléphone intelligent accèdent par l'intermédiaire une application interactive à une aide sans complications pour la protection de leur sphère privée. Le délégué du canton de Zurich à la protection des données a lancé cette application le 27 janvier dernier, à la veille de la Journée européenne de la protection des données.

Nous sommes toujours plus surveillés au quotidien (caméras autour des magasins, des maisons individuelles, dans les transports publics etc.). Cette application permet d'obtenir de l'aide pour exercer ses droits à l'information. On entend une brève explication sur le droit de chacun et chacune de se renseigner auprès de n'importe quelle institution sur le traitement des données

concernant sa propre personne. Une fonction interactive facilite la présentation d'une demande de renseignement directement au service chargé du traitement des données.

Le service dénommé « Datenschutz-Reporter » permet aux utilisateurs et utilisatrices de signaler directement au délégué à la protection des données les cas dans lesquels la protection de leurs données n'est pas garantie, ou de lui poser une question. Il est possible également de transmettre des photos, des vidéos ou des documents.

Les utilisateurs et utilisatrices de cette application peuvent prendre directement contact non seulement avec le délégué à la protection des données, mais aussi avec les autorités compétentes des cantons, des villes ou de la Confédération. En outre, l'app offre l'accès à une série de textes spécialisés sur les thèmes de la sécurité de l'information, de la surveillance vidéo, de la police et de la justice, de la gestion des ressources humaines, de la santé et de l'école.

C'est pourquoi le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

Est-il prêt

1. à œuvrer pour l'introduction dans le canton de Berne d'une application interactive sur la protection des données ?
2. à s'appuyer pour l'élaboration de la version bernoise sur les travaux du délégué zurichois à la protection des données ?
3. à mettre à la disposition de la génération non-smartphone des moyens similaires pour la sensibiliser à la protection des données ?